

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/104

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21
DATE DE CONVOCATION : 23 SEPTEMBRE 2025

SÉANCE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 6 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE RECH ET DE
L'ÉCOLE PRIMAIRE ROBERT SCHUMAN :
ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES
FONDS VERTS 2025 ET DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Anne Folny, adjointe au maire qui précise que par délibération en date du 27 mai 2025, le conseil municipal a adopté le projet de rénovation énergétique de 2 bâtiments scolaires comprenant l'école élémentaire de RECH ainsi que l'école primaire Robert Schuman.

Une demande de subvention au titre du fonds vert 2025 a été sollicité auprès de l'Etat. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, la DDT sollicite une étude thermique plus récente, l'ancienne datant de 2016. Ce nouvel audit énergétique d'un montant de 2.500,00 € HT pouvant être inclus dans l'opération pour une éligibilité au fonds vert, il y a lieu d'actualiser le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et de confort des 2 bâtiments et qui s'établit comme suit :

Coût prévisionnel des travaux

<u>Ecole élémentaire de RECH</u>	
LOTS	MONTANT H.T.
Lot 1 : Isolation thermique par l'extérieur ITE	39.159,00 €
Lot 2 : Menuiserie extérieure + brise soleil	16.675,00 €
Lot 3 : Eclairage LED	2.924,58 €
Lot 4 : Remplacement de la chaudière	9.963,00 €
Lot 5 : Zinguerie/couvertines sur acrotère pignons	6.219,00 €
Lot 6 : Préau. Réfection sol résine	13.740,00 €
Sous-total travaux	88.680,58 €
Audit énergétique	2.500,00 €
Mission contrôle technique	1.885,00 €
Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	1.205,00 €
<i>Travaux réalisés antérieurement :</i>	
<i>Isolation des combles en 2014 :</i>	<i>6.216,57 € PM</i>
<i>Fourniture et pose d'une VMC double flux en 2020</i>	<i>16.925,00 € PM</i>
Sous-total 1	94.270,58 €

Ecole primaire Robert Schuman	
Lot unique : Remplacement de l'éclairage avec néons par les luminaires LED plus économes	
Sous-total 2	39.317,60 €
Soit un total général pour l'ensemble des travaux de	133.588,18 €
Soit un total général de travaux éligibles de (après déduction du lot 6 : réfection sol résine)	119.848,18 €
Recettes	
Subvention de l'Etat Fonds Verts 2025 au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux 50 % du montant HT des travaux éligibles (hors lot 6)	59.924,09 €
Fonds libres de la ville : 50 %	59.924,09 €
Total des recettes	119.848,18 €

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Après avoir pris connaissance du nouvel audit énergétique établi par le bureau d'étude VERDI, qui démontre une économie de plus de 53 % décide :

- d'adopter l'actualisation du plan de financement relatif au projet de rénovation énergétique des 2 écoles,
 - de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées à cette opération par l'État au titre du fonds verts 2025 comme détaillé dans le tableau ci-avant,
 - d'autoriser M. le maire à signer les avenants de prolongation de délai avec les entreprises attributaires des lots 01 « Isolation Thermique par l'Extérieur » et 05 « zinguerie / couvertines » dans le cadre du report d'une année de ces travaux :
- en effet, en raison du décalage de la pose de la menuiserie extérieure et du brise-soleil programmé en septembre 2025, par mesure de sécurité et de nuisances et afin de ne pas perturber les élèves, il est proposé de reporter les 2 lots concernés « ITE » et « zinguerie » à l'année prochaine.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 6 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 octobre 2025

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

